

AVISU CESEC 2025-36¹
AVIS CESEC 2025-36

Rilativu à a
Relatif à la

Cummemorazione di l'avenimenti d'Aleria di u 1975²

Commémoration des événements d'Aleria en 1975

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu a lettera di presentazione di lugliu di u 2025 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a **Cummemorazione di l'avenimenti d'Aleria di u 1975 ;**

Vu la lettre de saisine de Juillet 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la Commémoration des événements d'Aleria en 1975 ;

En l'absence de quorum constaté à la séance plénière du mardi 22 juillet 2025, à Bastia et en application du règlement intérieur (article 13.2) ;

Après avoir entendu, Madame Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du social, de la santé et de la lutte antivectorielle ;

À nant'à u raportu di Pat O'Bine, per a cummissione Azzione culturale, audiovisivu è patrimoniu, addunita mercuri u 16 di lugliu di u 2025 ;

Sur rapport de Pat O'Bine, pour la commission Azzione culturale, audiovisuel et patrimoine, réunie le mercredi 16 juillet 2025 ;

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 34

² Rapport AC 2025/E4/204

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 24 di lugliu di u 2025, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

Les événements d'Aleria en août 1975 sont considérés comme une date majeure de l'histoire contemporaine de la Corse. Acte fondateur du courant nationaliste corse moderne, ils marquent une césure à partir de laquelle s'ouvre une période de conflit entre la Corse et l'Etat, qui est partie constitutive de notre histoire collective.

La date anniversaire des 50ans d'Aleria arrive à un moment où un processus d'évolution vers un statut d'autonomie pour la Corse est engagé, traduction institutionnelle d'une solution politique globale, visant à tourner la page des logiques de conflit et faire entrer l'île sur le chemin de l'apaisement et la démocratie.

La Collectivité de Corse souhaite commémorer cet événement majeur afin d'ancrer son inscription et sa transmission dans la mémoire collective tout en conservant la distance attendue d'une institution respectueuse de la pluralité des opinions.

C'est pourquoi, elle propose de matérialiser sa participation à cette manifestation selon deux modalités :

- En attribuant une subvention d'un montant de 16 769 € à l'association « Aleria 75 » souhaitant organiser une journée d'envergure sur site, organisée autour de manifestations culturelles (exposition de photos et une pièce de théâtre, mais également débat, conférence, etc.)
- Par ailleurs la Collectivité a entamé une démarche aux fins d'acquérir le terrain sur lequel se trouvait la cave aux moments des événements : montant évalué à 197 000 €, cela afin d'y créer un espace de transmission et de mémoire.

Un lieu de mémoire à se réapproprier :

Le CESECC considère qu'il est légitime de commémorer les événements ayant eu lieu à Aleria les 21 & 22 août 1975.

Par ailleurs, **le CESECC considère** que la subvention allouée à l'Association "Aleria 75" est justifiée pour organiser une commémoration à la hauteur des événements.

Il estime qu'il s'agit là d'événements constitutifs de l'histoire de la Corse c'est pourquoi **il déplore** l'état de dégradation dans lequel se trouve actuellement la première stèle posée. A cet égard, **il suggère** de laisser le temps faire son travail ce qui permettra probablement d'apaiser les esprits et peut-être de stopper les dégradations ou les actes de vandalisme tout en préconisant une réelle sécurisation du site.

Le CESECC pense également qu'il sera opportun d'envisager de créer un espace de mémoire pérenne qui doit toucher les générations actuelles et futures en leur proposant un lien avec le passé insulaire.

Une exigence de véracité :

Dans l'objectif de mise en valeur mémorielle de ce lieu, **le CESECC alerte** sur l'importance de prendre soin de rappeler le contexte de ces événements comme la politique agricole menée à l'époque qui en sont l'origine ou les pertes humaines survenues, afin d'en proposer une lecture située et concrète .

C'est la raison pour laquelle **il préconise** l'installation d'une signalétique d'interprétation (à l'instar de ce qui a été fait à Ponte Novu) qui va permettre de rappeler les faits.

Par ailleurs, **il insiste** sur la nécessité de travailler sur la forme que pourrait prendre ce projet de diffusion et sur les contenus à élaborer de manière collaborative. **Le CESECC considère** en effet qu'il est important de s'assurer de la véracité et de l'absence de récupération du propos historique et de trouver des moyens modernes de diffusion.


Un terrain dont la valeur est symbolique :

Enfin, considérant la portée mémorielle de ce lieu, **le CESECC regrette** que la Collectivité de Corse doive dépenser la somme de 197 000 € pour l'acquisition de cette parcelle de terrain. **Le CESECC s'étonne** du montant de cette évaluation par les domaines à cette hauteur (76€ du m2). **Le CESECC y voit** en effet, une portée symbolique importante compte tenu du fait que ces événements sont très fortement en lien avec la terre et les personnes qui se sont battues pour la conserver.

Enfin, **il aurait souhaité** que la Communauté de Communes de l'Oriente, cède la parcelle pour l'euro symbolique. Cependant, compte tenu de la portée hautement symbolique du lieu, **le CESECC estime** que la priorité doit être donnée à l'histoire.

Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI